

# Aizenay

La vie nature

A l'attention des habitants d'Aizenay

## COVID-19

### Lettre d'information au 30 octobre 2020

Madame, Monsieur,  
Cher(e)s Agésinates,

Le Gouvernement a annoncé le rétablissement d'une période de confinement pour tout le pays à compter du vendredi 30 octobre, en raison de la forte poussée de contaminations à la Covid que nous subissons.

Le confinement est mis en place jusqu'au 1er décembre à minima et son application sera réévaluée tous les 15 jours.

La ville d'Aizenay a pris toutes les mesures pour accompagner la population tout en assurant la continuité des services publics qu'il est nécessaire de maintenir dans cette situation.

Une nouvelle fois, les Elus et les services municipaux restent mobilisés et s'adaptent continuellement aux consignes nouvelles qui nous arrivent et je tiens à les en remercier.

Permettez-moi également de remercier tous les professionnels de la santé mobilisés nuit et jour pour soigner et combattre ce virus. Leurs missions sont essentielles et nous leur devons le plus grand respect.

J'ai une pensée particulière pour l'économie. Avec la fermeture des commerces non-essentiels, des bars, des restaurants, tout doit être mis en œuvre pour sauver notre économie locale et j'y veillerai personnellement.

Aizenay doit être au rendez-vous des solidarités.

Plus que jamais, nous vous recommandons de respecter le confinement et de limiter vos sorties. Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

**C'est, tous ensemble, que nous viendrons à bout de ce virus, je compte sur vous.**

*Prenez soin de vous !*



**Franck ROY**  
Maire d'Aizenay  
Vice-Président de la Communauté de  
communes Vie et Boulogne

# Principales dispositions

Pour toutes les démarches ou formalités administratives, les usagers sont invités à privilégier le contact par mail et/ou par téléphone :

> 02 51 94 60 46

(9h-12h/14h-17h)

> contact@mairie-aizenay.fr

Pour joindre les services :

> La Police municipale

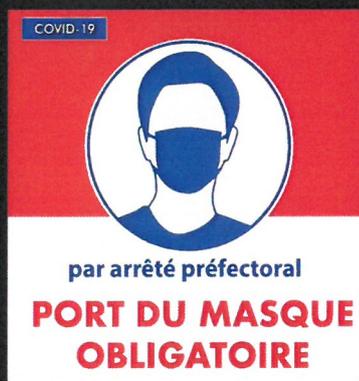
02 51 94 84 06

> Le CCAS, exclusivement par téléphone au 02 51 94 60 46

> L'état civil au 02 51 94 60 46

Les cimetières restent ouverts au public.

Maintien de la collecte des ordures ménagères et de l'ouverture des déchetteries jusqu'à nouvel ordre.



## Services Municipaux :

♦ La Mairie reste ouverte sur toute la période, aux horaires habituels.

## Education :

♦ Les crèches, les écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.

♦ La prise en charge périscolaire (garderie, centre aérés) est également maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médico-éducatifs.

## Enfance / Jeunesse :

♦ L'accueil de loisirs « Chouette et Cie » reste ouvert.

♦ L'activité de l'Antenne Jeunesse est maintenue mais aucune ouverture au public n'est assurée.

## Solidarité :

♦ **Maintien du portage des plateaux repas** et de l'épicerie solidaire La Bout'Sol.

♦ Mise en place un **système de livraison d'un panier alimentaire** pour les personnes âgées, isolées ou fragilisées. Pour les personnes intéressées, il convient de prendre contact avec la mairie.

♦ **Lien régulier** par téléphone avec les populations vulnérables par les agents et les élus.

♦ Déplacement de la Police municipale en cas de non-réponse.

♦ **Coordination** avec les professionnels de santé des personnes fragiles.

♦ Renouvellement des dossiers des personnes en fin de droit.

## Maison de Santé Pluriprofessionnelle :

♦ Liens hebdomadaires avec les professionnels de santé.

## Résidence « Charles Marguerite » :

♦ Relation permanente est assurée avec l'établissement.

## Marché alimentaire :

♦ Le marché alimentaire du dimanche matin est maintenu.

♦ La foire du lundi est annulée.

## Commerces et entreprises :

♦ Opération « Soutenons nos commerçants » avec communication de la liste des commerces ouverts.

### **Sports :**

- ♦ Les équipements sportifs (couverts ou de plein air) sont interdits au public.
- ♦ Il existe une liste de dérogations notamment la possibilité d'accéder aux équipements sportifs pour les écoles, collèges et accueil de loisirs.
- ♦ Les associations sportives ne peuvent donc plus maintenir leurs activités (entraînement et compétition).
- ♦ Seule est autorisée l'activité physique individuelle dans la limite fixée par l'autorisation de sortie dérogatoire.

### **Culture :**

- ♦ L'ensemble des établissements recevant du public pour les activités de culture et de loisirs ne peuvent accueillir du public.
- ♦ Les activités des associations sont donc suspendues.

### **Promenade :**

- ♦ Les parcs, jardins, forêt, pistes cyclables restent ouverts.

### **Lieux de culte :**

- ♦ Les lieux de culte resteront ouverts sans rassemblement possible à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes.

### **Communauté de communes Vie et Boulogne :**

- ♦ Maintien d'un accueil physique des usagers pendant les horaires d'ouverture habituels pour le siège de la Communauté de communes et l'Espace France Service de Palluau.
- ♦ Maintien de la collecte des ordures ménagères et de l'ouverture des déchetteries jusqu'à nouvel ordre.
- ♦ Fermeture au public des piscines, des médiathèques du château d'Apremont jusqu'à nouvel ordre.

### **Sécurité Publique :**

- ♦ Les agents de la Police municipale sont présents tous les jours et disponibles.
- ♦ Contrôle régulier des déplacements par la Gendarmerie nationale.

### **Communication :**

- ♦ Des informations sur la crise sanitaire sont régulièrement transmises sur nos différents supports de communication (site internet, page Facebook, compte Twitter, Portail Famille).



TOUTES LES INFORMATIONS DE LA VILLE SUR

[WWW.AIZENAY.FR](http://WWW.AIZENAY.FR)  